



Resiliation mutuelle santé

Par **biboune59500**, le **18/12/2009** à **19:09**

Bonjour, rnrn un courtier m'a fait signé un contrat mutuelle santé en mars 2009, avec date d'effet le 31/12/2009 pour un montant mensuel de 60€22, je viens de recevoir l'échéancier qui est de 63€82 en plus les garanties ne sont pas terribles. rnrn J'ai voulu dénoncer cette somme et résilier mon contrat reçu le 17/12/2009 par la loi Chatel ce qui m'est refusé au motif convention d'assurance de groupe à adhésion facultative de plus changeant de statut social au 31/01/2010 retraite j'ai entendu dire que cela était possible est ce réalisable. rnrn Merci de votre réponse, cordialement.

Par **chaber**, le **19/12/2009** à **07:05**

Bonjour, rnrn La loi Chatel ne s'applique pas aux contrats Groupe. rnrn Par contre relisez vos conditions générales art 113.16 du code des assurances pour envisager une résiliation après votre changement de statut: cessation d'activités professionnelles

Par **biboune59500**, le **19/12/2009** à **16:32**

merci de votre réponse mw